

**Décision du 18 avril 2019 portant répartition des présidences des comités d'hygiène,
de sécurité et des conditions de travail départementaux
dans les départements du ressort de la délégation interrégionale Grand-Nord.**

NOR : JUST1912196S

Décide :

Article 1 : La répartition des présidences des CHSCTD pour le mandat 2019- 2020 dans les départements du ressort de la délégation interrégionale Grand-Nord est arrêtée comme suit :

Département	Direction	Fonction
Aisne	PJJ	Directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Somme-Aisne
Nord	PJJ	Directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Nord
Oise	DSJ	Président du tribunal de grande instance de Senlis
Pas de Calais	AP	Directeur du centre pénitentiaire de Vendin Le Vieil
Somme	AP	Directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Somme

Article 2 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de la Justice.

Fait, le **18 AVR. 2019**

La secrétaire générale,



Véronique MALBEC